



Bulletin municipal n° 68 — juillet 2024

## Le mot du Maire

Chères Céronnaises, chers Céronnais,

La sortie de ce nouveau bulletin municipal coïncide avec la fin de l'année scolaire et donc au début des grandes vacances, que chacun d'entre nous attend avec impatience pour enfin profiter de moments festifs en famille ou entre amis. Je vous souhaite donc à toutes et tous un très bel été sur le sable chaud, de magnifiques balades et découvertes, et aussi une très bel été sportif.

Et oui, après nos grands classiques français, Roland Garros et le Tour de France cycliste, nous avons la chance de pouvoir accueillir sur notre territoire les jeux olympiques et paralympiques d'été. N'en déplaise aux éternels grincheux, il faut se réjouir de ce moment unique, 100 ans après les derniers jeux organisés en France.

Nous aurons l'honneur de recevoir les meilleurs athlètes du monde, qui vont se disputer les médailles dans un esprit d'excellence, de respect et d'amitié, les trois valeurs de l'Olympisme si chères à Pierre de Coubertin.

Ces jeux sont l'occasion de rassembler le peuple français et du monde entier, autour d'une grande fête populaire, dans la joie et la fraternité, dont nous avons tant besoin en ce moment. La ferveur suscitée par le passage de la flamme olympique sur notre sol n'est que le début de ce qui nous attend tout au long de ces prochaines semaines.

Plus près de vos préoccupations, vous trouverez dans ce bulletin bon nombre d'informations locales qui relatent l'action municipale de vos élus et également la vie de notre commune en général. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir une commune dynamique où de nombreuses animations sont proposées aux habitants, par les associations communales notamment.

Malheureusement cet enthousiasme est mis à mal par les incivilités de toutes sortes qui continuent, malgré plusieurs rappels et interventions de notre part. Je veux parler des nuisances répétées notamment sonores (tapages nocturne récurrents, brûlage de déchets, rodéos sauvages sur les routes et dans les vignes) la liste est trop longue pour les citer toutes.

Les dépôts sauvages autour des bornes à verres ou dans les bois ne cessent pas. Je rappelle que chaque dépôt fait l'objet d'une enquête avec recherche du responsable, pose d'une plainte à la gendarmerie et verbalisation. Ces comportements sont inadmissibles, sachant que l'apport en déchetterie est gratuit pour les particuliers. Je rappelle aussi que l'apport des produits des professionnels est également gratuit dans les sites de vente de matériaux (Point P, Gédimat, etc...) car ils sont aussi valorisés par des filières spécifiques.

Nous en appelons encore une fois au civisme de chacune et chacun pour adopter un comportement citoyen indispensable au bien vivre ensemble.

Un point budgétaire est disponible dans ce bulletin sous la forme d'une note de présentation brève et synthétique qui vous permettra de prendre connaissance de l'état des finances communales, qui restent contraintes mais malgré tout suffisamment dynamiques pour nous permettre de mettre en œuvre nos projets.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée. Passez d'excellentes vacances et profitez des bons moments que la vie vous offre.

Le Maire, Jean Patrick Soulé

# Sommaire

<b>LE MOT DU MAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>RETROSPECTIVE</b> .....	<b>2 et 3</b>
<i>Le frelon asiatique</i> <i>Les chats errants domestiques ou sauvages</i>	
<b>VIE COMMUNALE</b> .....	<b>4 à 11</b>
<i>Association des Parents d'Elèves (APE)</i>	<i>p 4 et 5</i>
<i>Toujours autour de nos jeunes</i>	<i>p 6 et 7</i>
<i>Nouvel adressage</i>	<i>p 7</i>
<i>Budget</i>	<i>p 8 à 13</i>
<i>Bilan : radars pédagogiques</i>	<i>p 14</i>
<i>Dépôts sauvages</i>	<i>p 14</i>
<i>Plan canicule</i>	<i>p 15</i>
<b>Infos diverses</b> .....	<b>16</b>
<i>Rubrique « Bon plan »</i> <i>Calendrier de ramassage des végétaux</i> <i>Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie</i>	

Bulletin Municipal de la commune de Cérons  
 Tirage : 1100 exemplaires  
 Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX  
 Responsable de la Rédaction :  
 Commission du Bulletin Municipal  
 Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons  
 N° ISSN : 1629-3010  
 Dépôt légal à Parution  
 Impression : SARL AD2C—Toulonne  
 Crédit photos : non contractuel

## FRELON ASIATIQUE

Le retour du printemps accompagne le réveil de ce prédateur impitoyable : le frelon asiatique.

La commune de Cérons s'est engagée auprès de la GDSA 33 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Abeille de Gironde) pour la lutte contre le Frelon Asiatique.

Nous avons distribué 200 pièges dans la commune et vous avez été nombreux à participer à ce piègeage de printemps.

### FOCUS SUR : le Piégeage de printemps

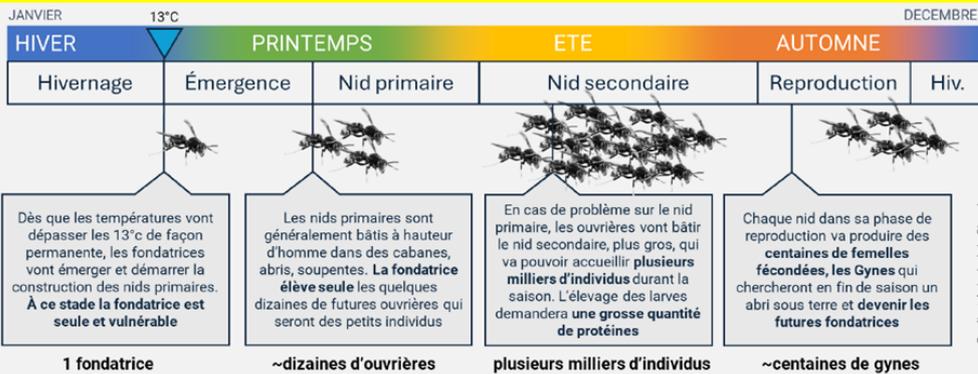
## Les nids du frelon asiatique



Après émergence du printemps, la fondatrice va construire seule un petit nid primaire pour élever les premières ouvrières



À l'été les premières ouvrières vont construire un autre nid dit «secondaire» plus gros et en hauteur, mais parfois bas.



### Ne pas le confondre



**Vespa crabro**  
ou « Frelon européen »

**Vespa velutina nigrithorax**  
ou « Frelon asiatique »  
ou « Frelon à pattes jaunes »

**Thorax noir, abdomen foncé** jusqu'au 4<sup>ème</sup> segment qui, lui, est orangé.  
**Pattes jaune clair, face orangée**



**Vespa vulgaris**  
ou « Guêpe commune »

### LE FLÉAU DES CHATS DOMESTIQUES ERRANTS ET CHATS SAUVAGES

Un chat considéré adulte à 6 mois, n'attend pas le printemps pour se reproduire. Certains quartiers sont envahis de chats dits « sauvages ». Des petits naissent d'une portée dont le père ou la mère, parfois les 2, est un animal « sauvage ». Ces chatons seront à leur tour livrés à eux-mêmes. Ils sont de jeunes félins peureux, méfiants, ne se laissant pas approcher, affamés, mais également assoiffés, et parfois traînant avec eux des maladies contagieuses pour l'espèce.

Chaque fois que la commune demande **l'intervention de la SACPA pour l'enlèvement d'un animal, il en coûte 160 €**. La mairie ne peut pas intervenir pour tous les chats errants.

*Une Céronnaise, non propriétaire d'un quelconque animal, était agacée par la présence d'une petite femelle fertile. Après avoir trouvé 2 chatons morts au fond de sa grange, un vétérinaire lui a prêté une cage. Elle a capturé deux chats sauvages en 3 semaines, et les a portés sur rendez-vous et par ses soins à la SPA de Mérignac.*

Savez-vous qu'une chatte qui se reproduit régulièrement (jusqu'à 3 fois par an) et dans l'hypothèse où toutes les portées sont viables avec 4 chatons femelles, pourrait avoir une descendance de 22 464 chats en 4 ans ? Le chiffre est astronomique !

La meilleure solution : si vous adoptez un chat/chatte, **faites le/la stériliser** ! Il pourra visiter les espaces alentours, rencontrer des congénères, mais ne se reproduira pas.

Le monde animalier vous remercie !



**Pourquoi un piégeage de printemps ?** Pour piéger les fondatrices, limiter le nombre de nids et protéger les pollinisateurs.

Plus de 20 ans après son arrivée dans le Sud-Ouest, il a colonisé la France entière et une partie de l'Europe.

Il n'a pas de prédateur naturel, il s'est adapté et a accentué son comportement offensif. Il continue de progresser de 60 km par an.

Les impacts de sa présence se font sentir sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité, sur l'économie (agriculture, arboriculture, viticulture, commerce de plein air), sur la santé humaine (la prolifération de ses nids représente un réel danger) et sur la filière apicole, (c'est un prédateur majeur des abeilles mellifères).

Le piégeage de printemps est important et nécessite quelques règles :

Dès que les températures remontent, dès les premiers soleils de la mi-février, mais à moduler en fonction de la météo.

Il est important de renouveler les pièges tous les 8 à 10 à jours maximum. Il faut donc les vider (attention aux frelons éventuellement vivants présents dans le piège) et renouveler le mélange attractif.

Il est possible d'attraper des fondatrices jusqu'à mi-avril, voire jusqu'en mai certaines années.

Attention cependant à ne pas laisser des pièges sans vigilance ni renouvellement car ils se transforment en pièges non sélectifs et attraperont toutes sortes d'insectes qui n'ont rien à faire dans les pièges.

Afin de ne pas capturer d'insectes autres que le frelon asiatique (utiles à la biodiversité) il convient de réaliser ce piégeage en utilisant un mélange maison (2/3 de bière alcoolisée et 1/3 de sirop de fruits rouges) ou des sachets prêts à l'emploi.

#### **Les pièges doivent être installés :**

A **proximité des anciens nids**, dans les arbres et arbustes fleuris

A **proximité de points d'eau** bien exposés au soleil

A **proximité des composteurs** ménagers

A **proximité des bâtiments désaffectés**, peu fréquentés.

Au **soleil de matin** et à plutôt à l'ombre l'après-midi  
Entre **50 cm et 1,50 m de hauteur**

Les pièges doivent être *retirés 6 semaines après le début du piégeage*.



## ASSOCIATION « LES P'TITS RAISINS »

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Cérons (APE) a pour but de proposer des manifestations festives à destination des élèves et de leurs familles.

Historiquement, l'association les P'tits Raisins a été créée en 2006.

A sa création, elle incluait la mission de représentants des parents d'élèves ainsi que la mise en place d'activités culturelles, sportives, sociales pour les élèves et leurs parents.

Chaque année, les membres de l'APE prennent à cœur de mettre en œuvre des manifestations à destination des enfants (Boom, Carnaval, Kermesse...) ainsi que des ventes de produits (crêpes, chocolats) per-

mettant de financer les événements décidés en amont par l'association.

**Année 2023-2024** : l'équipe est composée de **13 membres actifs**. Ces treize membres participent aux réunions de travail, à l'organisation et à la mise en œuvre des différents événements votés.

Sur ces treize membres, six membres font partie du bureau, dont la présidente Pauline KOUROULI. Cette dernière a d'ailleurs travaillé au sein de l'école de Cérons et connaît donc bien l'école et l'équipe éducative.

Le nouveau bureau a pris ses fonctions fin septembre et a déjà proposé aux enfants (et à leur famille) un calendrier riche en surprises.

Egalement, chaque fin d'année scolaire, un souvenir de l'école est proposé aux familles qui peuvent acquérir un objet personnalisé avec tous les dessins des enfants de l'école (sac, boîte à biscuits, torchon...). L'équipe enseignante gère la réalisation des dessins dans leurs classes respectives.

Un lien privilégié existe entre l'association et l'équipe enseignante de l'école.

Les enseignants relaient la communication et les besoins de l'APE auprès des enfants et des parents. L'équipe des P'tits Raisins souligne à chaque fois l'investissement des enseignants lors des événements : de la simple présence à une soirée jusqu'à l'aide bienvenue pour la mise en place de la kermesse.

L'association met aussi en œuvre des ventes (chocolats de Noël, crêpes, pâtisseries...) pour que les parents puissent d'une part, faire plaisir autour d'eux, et d'autre part, aider l'APE par leurs achats.

Par ailleurs, toute l'association a à cœur d'avoir un lien continue avec **les familles** des enfants de l'école. Ces derniers présents sur nos réseaux sociaux, et nos pages dédiées, soutiennent l'association avec la con-

fection de pâtisseries ou le bénévolat occasionnel le jour de la Kermesse, en juin.

L'association s'appuie aussi sur de **nombreux partenaires locaux** : notre boulangerie Au Fournil du Ciron, Le Clos Bourgelat, Génie Pizza qui sont amenés à prêter du matériel professionnel quelques fois.

La mairie aussi atteste de sa bienveillance à vouloir aider les associations par le prêt régulier de la salle des fêtes, par son écoute des besoins ponctuels de l'association.

La motivation première de l'association reste **les enfants**. Nous adorons voir leurs émotions et les étoiles dans leurs yeux lors des différentes manifestations. C'est l'inestimable récompense de toute l'équipe des P'tits Raisins !

Grâce à ces différents liens, cette équipe anime la vie des petits Céronnais pour leur permettre de garder de **beaux souvenirs de leur passage par l'école** de notre ville.

Quoi de plus **magique** que d'**émerveiller nos enfants** ? L'équipe des P'tits Raisins est plus que jamais motivée ! Elle fourmille d'idées

Que vous soyez disponibles un peu, beaucoup, passionnément, à la folie... N'hésitez pas à les rejoindre, il y règne une ambiance très conviviale



Association « Les P'tits Raisins »  
Place du Général de Gaulle  
33720 Cérons

Mail : ape\_lesptitsraisins@hotmail.fr  
Facebook : Les P'tits Raisins Cérons

**La Boom d'Halloween** : toujours attendue avec impatience, les enfants font la fête à la salle Robert Peyronnin pendant que les parents discutent et profitent de cette rencontre conviviale entre toile d'araignée, sorcières et épouvantails.

**Le Goûter de Noël** : les membres de l'association ouvrent gratuitement les portes de la salle Robert Peyronnin. Il y reçoivent les enfants, leur famille sur un fond sonore de chants de Noël. Chaque enfant peut trouver une activité qui lui plaît... ou plusieurs. La salle est organisée en pôle : table du goûter (une boisson, une viennoiserie et une friandise sont remis à chaque enfant), la table des dessins avec feutres et feuilles, la table du maquillage, celle du tatouage, la table « crée ton objet de Noël » où les rubans colorés font la part belle aux couleurs irisées..., la table pour écrire sa lettre au Père-Noël et la « fameuse » Boîte aux lettres, et le clou de ce moment récréatif : la venue en personne du Père-Noël. Accueilli sur un tapis rouge, le Père-Noël s'installe sur une banquette où il reçoit individuellement chaque enfant, lui remet une poche cadeau contenant un beau livre et une gourmandise. Puis, il questionne... les échanges sont timides pour les uns, pour d'autres, plus timorés, les réponses fusent en riant. Mais, ce qu'ils se disent, ne sera pas répété ici ! Chut !

Pour immortaliser ce précieux moment, l'association offre à tous les enfants, sa photo en compagnie du Monsieur en rouge.

**Le carnaval** : cette année, en mars, Cérons a vu le retour

du défilé de Carnaval dans ses rues.

Le samedi après-midi, les enfants déguisés en clowns, cow-boys, princesses... ont accompagné et déambulé avec Mme Carnaval. Ce défilé très costumé s'est terminé par le jugement très lourd de Madame Carnaval ! Désignée coupable, elle a été brûlée.

Que serait un Carnaval sans la joie de sa boum au son de musiques endiablées ? Le « Carnaboum » a clôturé et fêté cette journée dans la joie et la bonne humeur.

**La chasse aux œufs** : début avril a lieu la chasse aux œufs dans le jardin derrière la mairie. Les enfants s'y amusent en toute sécurité et recherchent les bouchons colorés pour ensuite récupérer leur sachet d'œufs en chocolat.

**La kermesse de l'école** :

Le dernier événement de l'année scolaire est la plus grande manifestation organisée par l'APE, tant en durée qu'en ressources. Cet après-midi-là débute par le spectacle des enfants composé de chorégraphies mises en œuvre par les enseignants de chaque classe.

Les familles peuvent ensuite profiter de stands d'animations montés et mis à disposition par l'APE pour l'après-midi. Ces stands vont du tour de poney, au maquillage, en passant par des activités de combats d'épées en mousse ou du traditionnel château gonflable toujours aussi plébiscité, et bien d'autres... La journée se termine par un repas convivial ambiancé par le DJ du jour.



# TOUJOURS AUTOUR DE NOS JEUNES

Sous l'initiative de Madame Ilham el Oualji, enseignante à l'école primaire Yves Fourthon, est né le parcours découverte du patrimoine ancien et existant du village pour les élèves de CE1 et CE2. L'enseignante a fait appel à Monsieur Jean Noël Clamour, élu et réserviste citoyen de l'Education Nationale, et Madame Maguy Peyronnin, élue, pour leur connaissance de la commune.

Tout au long du parcours, ces accompagnants ont décrit, expliqué et répondu aux nombreuses questions et remarques des jeunes participants.

Très attentifs et curieux, les jeunes participants ont interrogé. Les accompagnants ont décrit, expliqué et répondu aux nombreuses questions et remarques sur l'histoire, la vie et l'évolution actuelle du village. Chaque élève a pu constituer pour mémoire un dossier assez complet, qui était l'objectif pédagogique.

En fin de parcours, a eu lieu la visite tant attendue de la mairie.

Le groupe a été accueilli avec bienveillance par le Maire, Jean-Patrick Soulé, qui leur a présenté le fonctionnement actuel des différents services municipaux. Les enfants ont manifesté beaucoup d'attention et apprécié cette description sur l'organisation d'une collectivité.

Puis, un arrêt incontournable devant le buste de Marianne, a permis de rappeler les valeurs de la République Française, ses symboles et sa devise. Les élèves ont lu à tour de rôle, 3 des articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les enfants ont clos cette mémorable journée par « La Marseillaise » chanté à capella, remerciant ainsi les accompagnants et l'ensemble des participants qui ont permis la mise en œuvre de ce projet original et citoyen qui s'appuyait sur la devise de la République Française : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Ce parcours d'éveil est une réussite !

## PARCOURS D'ÉVEIL À LA CITOYENNETÉ



## ACHAT D'UN MINI BUS



Nous avons eu l'occasion d'acheter le minibus que nous louions régulièrement pour le pôle ados.

Cela nous permet de limiter les frais de location et avoir une autonomie pour les sorties du pôle ados. Par convention, il peut aussi être mis à disposition du Football Club des Graves, comme eux mettent le leur à notre disposition pour les sorties à plus de 9 du club ados.



## PÔLE ADOS

Coucou tout le monde !

Quelques nouvelles du Pôle Ados qui poursuit grandement sa mission d'occuper des jeunes de la commune!

Les journées d'activités des mercredis et vacances scolaires, toujours organisées autour de différentes activités, tant sportives que manuelles ou culturelles, ne désemplissent pas ...

Les mercredis, ont eu lieu des ateliers culinaires, un tournoi de la Fifa, des ateliers de création de bracelets brésiliens et de perles, un petit passage à la foire internationale de Bordeaux sur le thème du street art ; aux vacances d'avril, c'était badminton, pétanque, tennis, foot, chasse au trésor dans Bordeaux, pièce de théâtre...

Les séjours à la semaine voient toujours partir, avec un grand enthousiasme, une trentaine d'enfants encadrés par nos trois animateurs.

Février les invite chaque hiver à la neige, et juillet les reçoit au bord de l'eau !

En 2023, le groupe était accueilli à Bidart dans le Pays Basque, Juillet 2024 conduira les jeunes pour un séjour à l'île d'Oléron.

Ils y découvriront le char à voile, le kayak de mer (comme sur rivière mais en mer), le musée, les marais salants, une journée à vélo, la visite de l'île d'Aix et de son phare, le petit train de Saint-Trojan... et bien d'autres activités !

Le petit plus : désormais, pour faciliter les déplacements locaux, le Pôle bénéficie du mini bus communal de 9 places acheté en mai dernier.



## NOUVEL ADRESSAGE

Le colossal travail d'adressage, imposé par l'Etat selon la loi 3DS, touche à sa fin.

Ce nouvel adressage vise à faciliter les déplacements du SDISS et divers secours, des livreurs de plus en plus présents dans nos vies, etc...

Un groupe de travail formé d'élus a été chargé de la dénomination des voies, impasses, rues, chemins, place (airial), etc... Ils ont essayé de conserver au maximum l'identité de la commune en reprenant les noms existants dans la plupart des cas mais surtout en respectant les consignes strictes de nomination.

Ainsi, 81 voies ont pu être identifiées : vous découvrirez des voies portant l'ancien nom du quartier transformé en nom de rue, des noms de rue tout nouveaux. Notre ville jumelle n'a pas été oubliée puisque nous avons baptisé une rue de son nom : rue de Veules-les-Roses.

Quant à notre partenaire, la Poste, il a finalisé la numérotation de chaque bâtiment. Comme expliqué dans le bulletin municipal n° 67, les numéros sont donnés selon le système métrique et en respectant les côtés pairs et impairs.

C'est l'accès à la propriété qui détermine le repérage, et la mesure. Le point « 0 » est le début de la rue. Par exemple, dans une rue, la première maison sera au n° 12, la suivante au n° 34, la troisième au n° 96.

Ces informations de repérage GPS sont disponibles gratuitement sur le Ban. A charge pour chaque organisme utilisant des coordonnées GPS de particuliers et entreprises (SDISS, Google, waze... et beaucoup d'autres) d'aller chercher, de récupérer et entrer dans leur logiciel ces nouveaux fichiers ainsi mis à jour.

La municipalité ne pourra en aucun cas faire ce travail de mise à jour à leur place.

L'étape finale devrait se situer à la rentrée en ce qui nous concerne.

Pour les administrés, nous organiserons une réunion publique afin de bien vous expliquer la mise en place de ces changements, tant pour vous, que pour la commune.

Une action imposée, mais qui demande une trésorerie très importante pour l'achat de tous les panneaux de rues et numéros de maison.

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du BP 2024**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2024 a été voté le jeudi 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune qui sont :

- \* Les impôts locaux
- \* Les dotations versées par l'Etat
- \* Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 41,82%
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TNFB) : 65,39%
- > Taxe d'habitation (TH) : 11,29%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 806 007,00 €

**Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 494 652,00 € soit une baisse 0,975% par rapport à l'an passé !!!...

**I. La section de fonctionnement**

**Budget 2023** - Le compte financier unique (CFU) de l'année 2023 fait apparaître un bilan excédentaire du budget de fonctionnement d'un montant de 216 956,52 €. Cet excédent pour une partie a financé le programme d'investissement de l'année et l'autre partie est venu abonder l'excédent antérieur reporté en prévision des investissements programmés les années à venir.

Le compte d'exploitation **en section de fonctionnement** se présente en dépenses à 1 394 258,27 € et en recettes à 1 611 214,79 € avec un excédent de 216 956,52 €.

Le compte **en section d'investissement** se présente en dépenses à 366 584,24 € et en recettes à 311 949,25 € avec un déficit de 54 634,99 €.

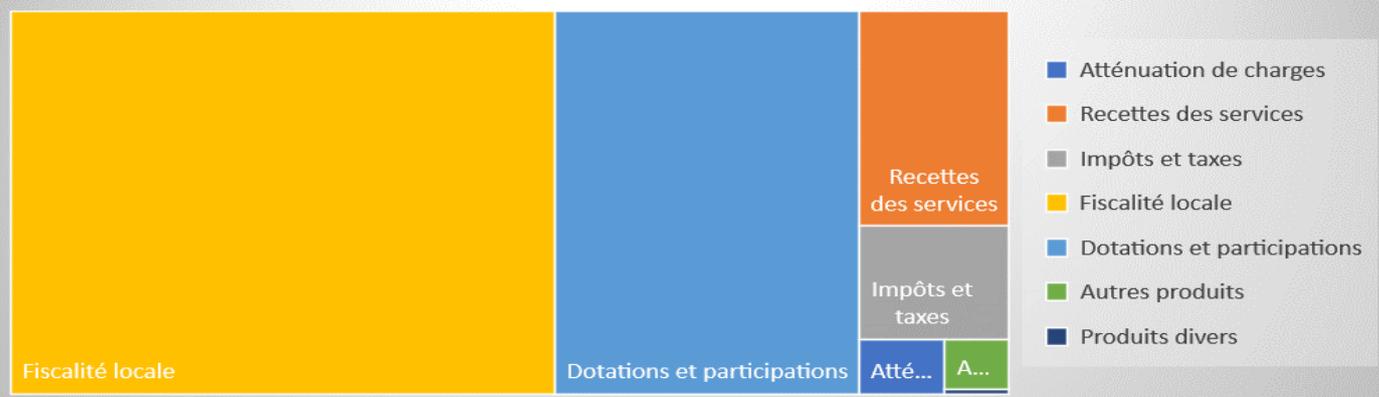
**Budget primitif année 2024****Les recettes**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante de la commune et récurrente des services communaux ;

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du BP 2024

## Recettes de fonctionnement 2024



Année	2023 – BP Pour mémoire	2023 – CFU Pour mémoire	2024 - BP
Atténuation de charges	6 000,00 €	17 180,09 €	22 000,00 €
Recettes des services	126 470,00 €	141 502,88 €	137 140,00 €
Impôts et taxes	72 349,00 €	72 317,00 €	72 349,00 €
Fiscalité locale	828 053,00 €	861 420,59 €	885 572,00 €
Dotations et Participations	502 933,00 €	504 158,88 €	494 652,00 €
Autres produits de gestion	13 205,00 €	13 658,90 €	13 700,00 €
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>1 549 010,00 €</b>	<b>1 610 238,34 €</b>	<b>1 625 413,00 €</b>
Produits divers	6,00 €	976,45 €	1 161,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 549 016,00 €</b>	<b>1 611 214,79 €</b>	<b>1 626 574,00 €</b>
Excédent de fonctionnement N		216 956,52 €	
<b>Excédent de fonctionnement N+1</b>	<b>837 073,56 €</b>		<b>842 467,23 €</b>

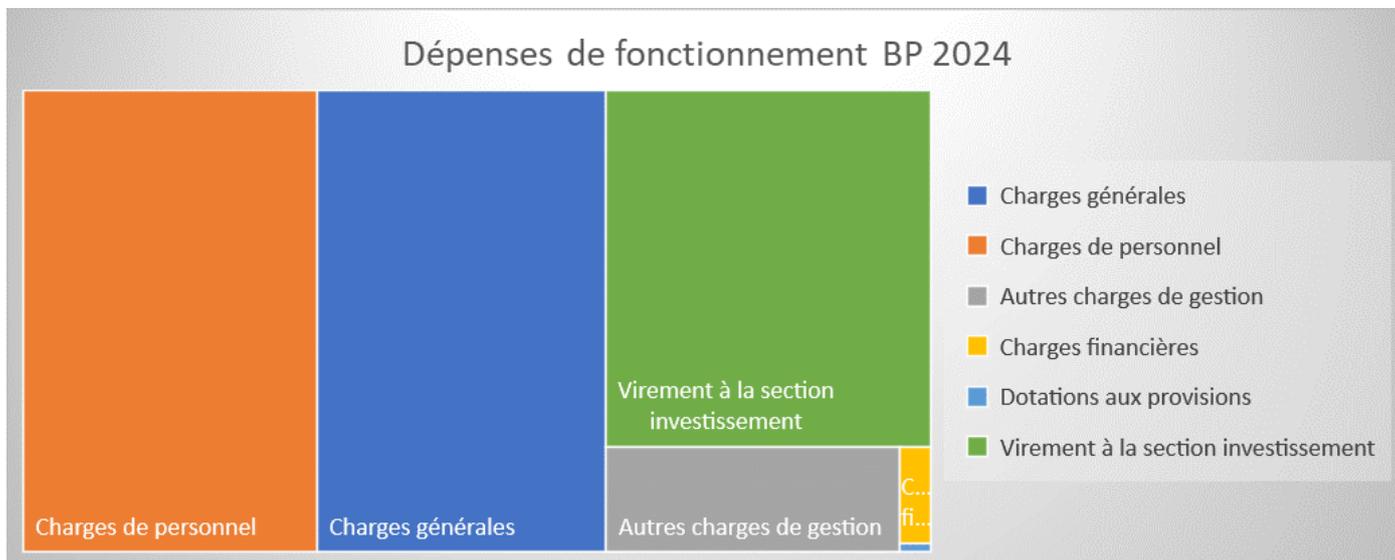
**Budget primitif Année 2024** - Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2024 représentent 1 626 574,00 € euros. Les produits des recettes des services sont stables. Les produits de fiscalité locale sont en hausse avec notamment la revalorisation automatique de 3,9% des bases et l'augmentation des taux des trois taxes de 2,5%. Les dotations de l'état, entre celles qui baissent et celles qui augmentent, ont pour conséquence un résultat qui est comparable par rapport à l'année 2023.

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du BP 2024

## Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement budget primitif année 2024 représentent 1 785 971,23 euros.



Année	2023 – BP Pour mémoire	2023 – CFU Pour mémoire	2024 - BP
Charges générales	794 172,56 €	551 366,77 €	785 767,23 €
Charges personnel et frais assimilés	674 989,00 €	661 429,35 €	799 100,00 €
Autres charges de gestion	182 064,00 €	133 983,24	181 007,00 €
Charges financières et spécifiques	20 752,00 €	20 276,83 €	18 066,00 €
Dotations aux provisions	500,00 €	300,85 €	1 500,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 673 017,56 €</b>	<b>1 367 357,04 €</b>	<b>1 785 971,23 €</b>
Opérations d'ordre entre sections	26 902,00 €	26 901,23 €	531,00 €
Virement section investissement	686 170,00 €		683 070,00 €

## II. La section d'investissement

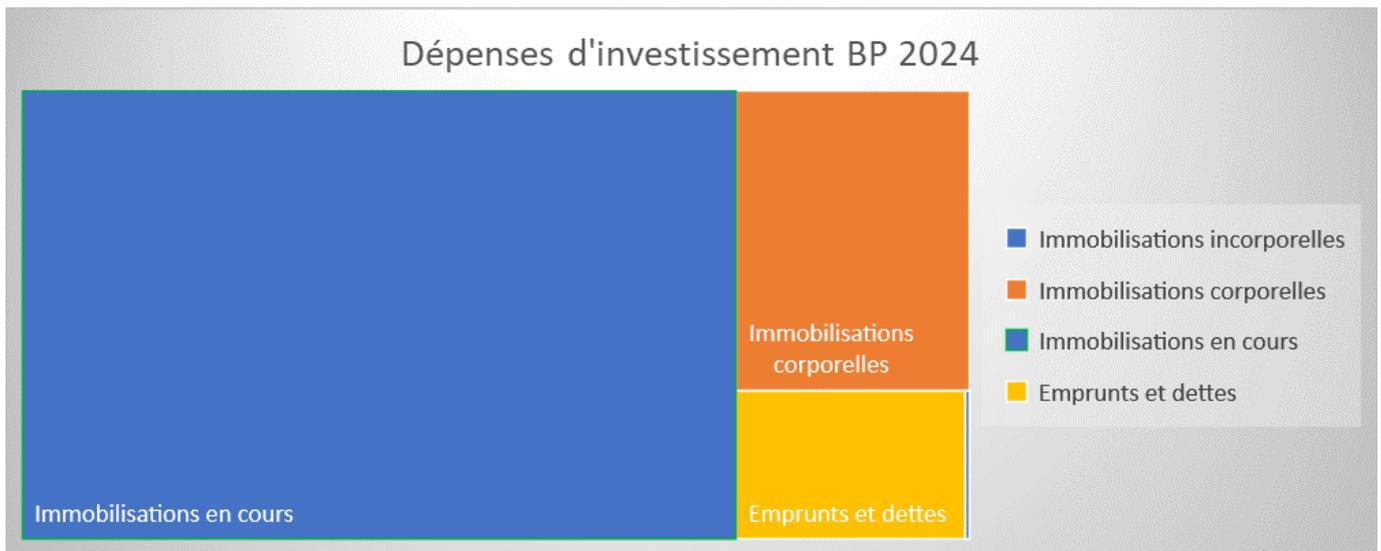
### Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

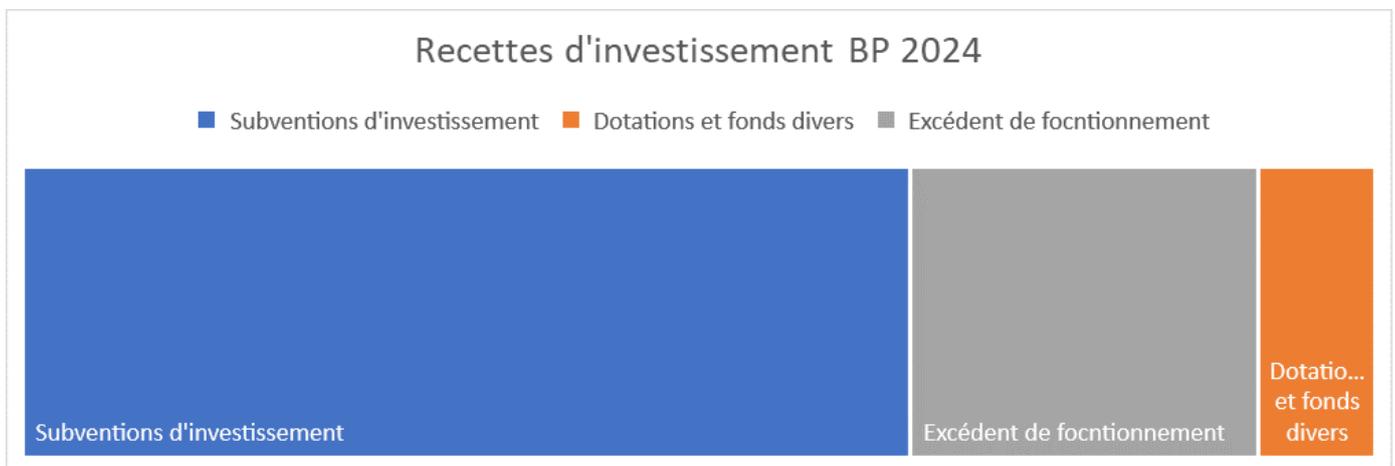
- ⇒ **en dépenses** : toutes les dépenses afférentes au patrimoine de la collectivité, notamment les acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, les immobilisations corporelles, le remboursement des emprunts.
- ⇒ **en recettes** : on retrouve plusieurs types de recettes qui coexistent, la taxe d'aménagement, les subventions d'investissement (État, Région, Département...), le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé, les emprunts.

## Les dépenses

Pour l'exercice 2024 les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en prévisionnel à un montant de 1 478 380,00 €.



Année	2023 – BP Pour mémoire	2023 – CFU Pour mémoire	2024 - BP
Immobilisations incorporelles (Logiciels, licences, ...)	4 680,00 €	3 000,00 €	2 196,00 €
Immobilisations corporelles (Achats matériels, Travaux, ...)	366 137,31 €	226 949,12 €	243 412,00 €
Immobilisations en cours (Constructions, Opérations, ...)	822 300,00 €	26 717,60 €	1 114 798,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 193 117,31 €</b>	<b>256 666,72 €</b>	<b>1 478 380,00 €</b>
Emprunts et dettes assimilées	111 219,00 €	109 917,52 €	118 273,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 304 336,31 €</b>	<b>366 584,24 €</b>	<b>1 478 380,00 €</b>



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du BP 2024

Année	2023 – BP Pour mémoire	2023 – CFU Pour mémoire	2024 - BP
Subvention d'investissement	332 160,31 €	26 729,00 €	251 079,00 €
Dotations fonds divers et réserves	66 037,00 €	258 319,02 €	71 610,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	168 313,86 €		211 562,85 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>566 511,17 €</b>	<b>285 048,02 €</b>	<b>534 251,85 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	686 170,00 €	€	683 070,00 €
Opérations d'ordre entre sections	26 902,00	26 901,23 €	531,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 279 583,17 €</b>	<b>311 949,25 €</b>	<b>1 508 261,85 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>290 409,00 €</b>	<b>290 409,00 €</b>

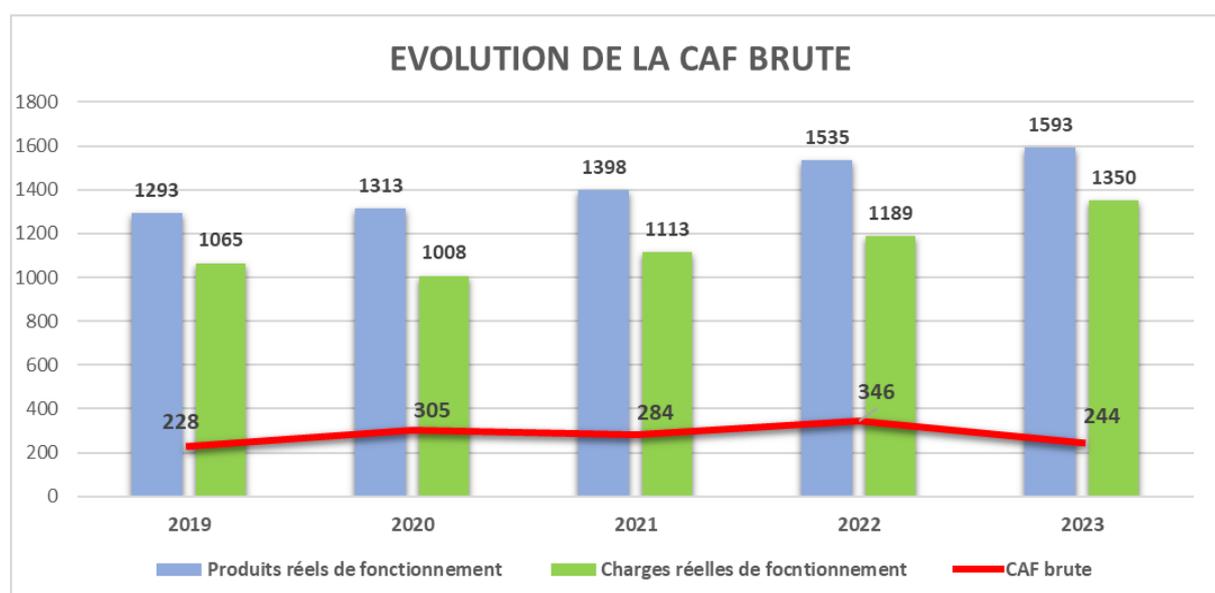
### Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

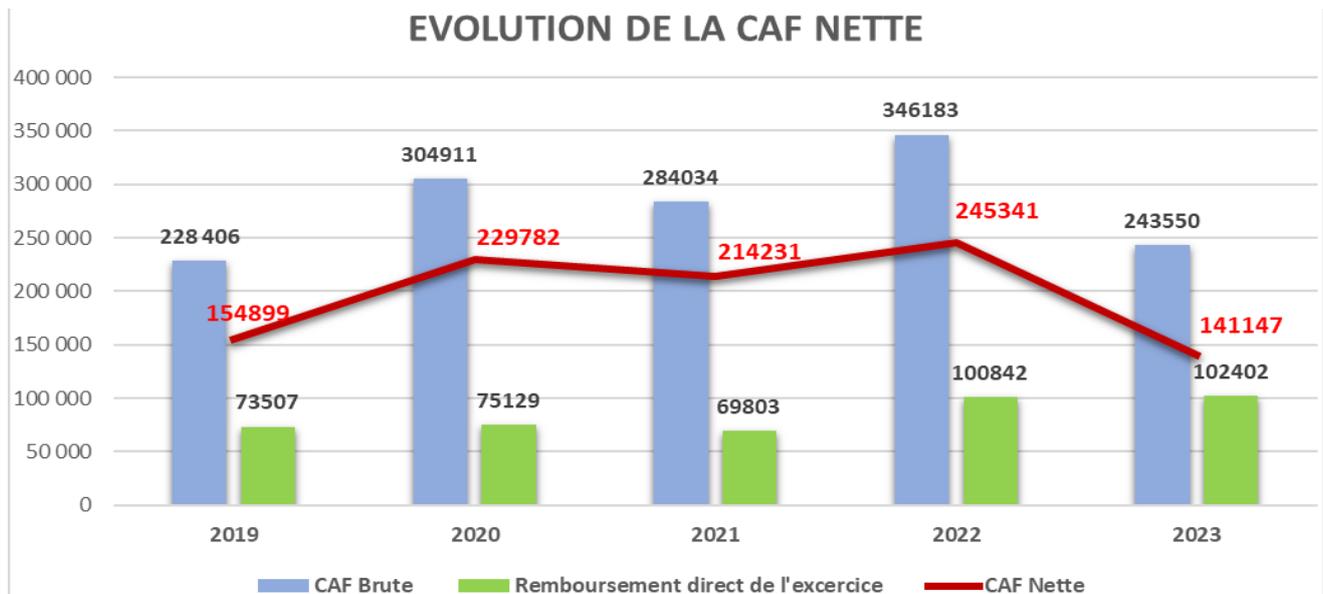
Création d'un restaurant dans l'immeuble situé place de la mairie, adressage communal (numérotation des routes et des immeubles, acquisition de matériels divers pour les services techniques, d'un minibus pour le pôle ados et le CCAS, à la plaine des sports, création d'une surface de jeu de pétanque sous les ombrières, construction d'un bâtiment vestiaires pour le football et divers travaux sur le complexe sportif, travaux au groupe scolaire, études pour la restauration du château de Lépiney, divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux.

### III. Principaux ratios et données synthétiques du budget

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement et le remboursement des dettes. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation et hors valeur comptable des immobilisations cédées).

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'investissement.



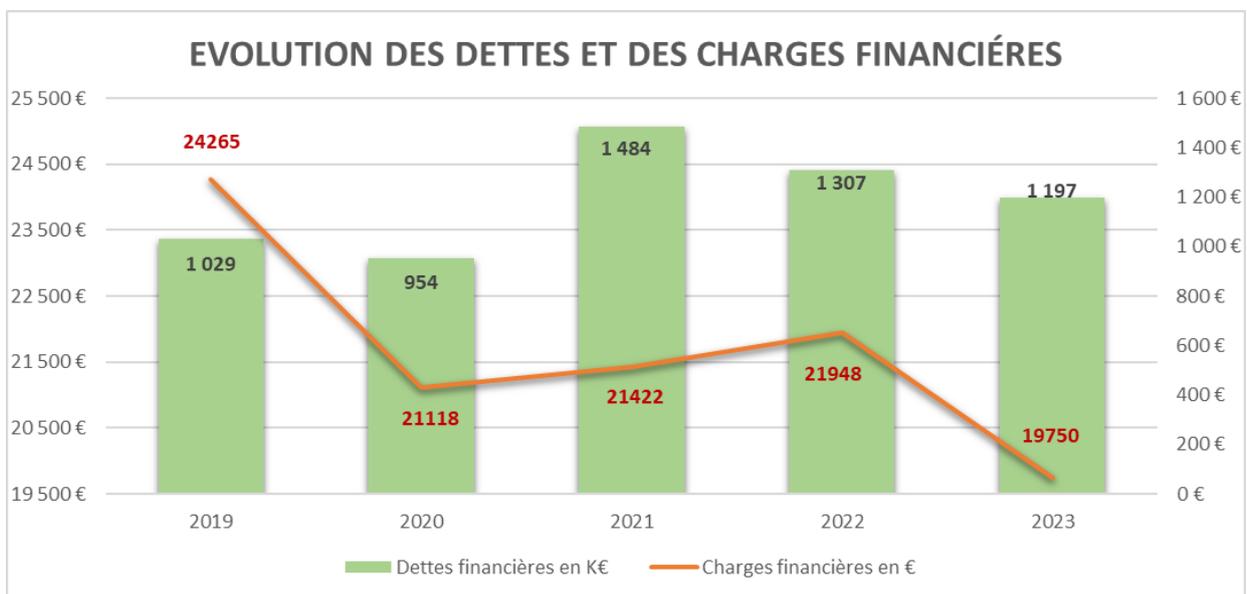


#### Encours de la dette

L'encours de la dette représente le capital restant dû à l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de la dette au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).



#### Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2024

Chaque année la collectivité vote les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui lui sont notifiées par les services de la DGFIP. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables. Pour l'année 2024, le conseil municipal a fixé les taux suivants :

- Taxe foncière sur le propriétés bâties : 41,82 %      Taxe foncière sur propriétés non bâties : 65,39 %  
 Taxe d'habitation : 11,29 %

### BILAN DES RADARS PÉDAGOGIQUES

5 radars installés sur la commune pour notre sécurité et pour un bien vivre ensemble.

Depuis 2 ans, 3 radars étés installés sur Cérons. Nous avons déjà communiqué sur les résultats (vitesse et nombres de voitures). Nous avons pu constater, et vous avez été nombreux à nous le dire que les radars pédagogiques font baisser la vitesse. Pour chacun d'entre nous c'est un rappel de notre vitesse que nous ne vérifions pas toujours !

Mais certains continuent à prendre les routes de notre village pour un circuit de vitesse : 116 km/h sur la route de St Cricq, 104 km/h devant la boulangerie, ou encore 144 km/h rue Branly ! C'est inadmissible.

En début d'année, nous avons installé 2 radars mobiles supplémentaires (avec une subvention du département). Nous les déplaçons tous les 6 mois, sauf celui au niveau de la Boulangerie qui est fixe.

En plus des vitesses, ces radars nous renseignent sur le nombre de véhicules qui traversent notre village : en mai, 4962 véhicules par jour au niveau de la rue Branly (dans les 2 sens), 467 véhicules par jour sur la route de St Cricq.

Nous communiquons ces chiffres (vitesse et nombre) à la gendarmerie pour améliorer les contrôles, mais aussi au département pour une aide à la décision d'installation d'infrastructures routières.



*Solaires, donc déplaçables, nous installons les radars sur les voiries et changeons d'emplacement régulièrement.*



### DÉPÔTS SAUVAGES ENCORE ET ENCORE !

De nombreuses incivilités polluent le quotidien des élus et des employés municipaux : dépôts de déchets dans la nature, « oublis » de bouteilles de verres et de cartons devant les containers, déchets jetés sur les bords de route ou autour du bureau de Tabac (plastiques, jeux à gratter, paquet de cigarettes ...)

Le temps passé par les employés communaux à ramasser ces déchets est autant de temps en moins pour l'entretien de la commune !

Nous déposons plainte à la gendarmerie systématiquement pour tous les dépôts sauvages. Nous retrouvons souvent, après fouille des déchets, les auteurs des faits.

Quatre personnes ont eu une obligation de ramassage ; nous avons surveillé le ramassage et demandé une preuve de dépôt en déchèterie.

Une Céronnaise a écopé d'une amende de 500 € après un an de procédure pour un dépôt sauvage à côté d'une borne à verres.

En collaboration avec la gendarmerie, nous sommes intransigeants avec les auteurs de ces délits.

Plus de vingt poubelles sont installées dans le village ! Utilisons-les !

La déchetterie de Virelade est ouverte 7 jours sur 7.

Nous devons tous être acteurs pour un village et une nature propre.



**PLAN CANICULE**

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE - Juin/septembre 2024**

**UN REGISTRE NOMINATIF DE RECENSEMENT** est mis en place à la mairie :

**05.56.27.01.17**

*Si vous êtes domiciliés à CERONS et que vous êtes :*

- ◆ une personne de 65 ans et plus,
- ◆ une personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail,
- ◆ une personne handicapée de plus de 18 ans.

**vous pouvez demander votre inscription sur le registre communal nominatif de recensement mis en place par le CCAS.**

*En cas de déclenchement par le Préfet de l'alerte canicule, les personnes ainsi recensées seront contactées par téléphone ou visitées à leur domicile par les membres du CCAS afin de veiller à leur sécurité, à leur santé et à leur bien-être, et mettre en place les actions nécessaires en cas de difficulté.*

Le système d'inscription sur ce registre est seulement déclaratif.  
 Les pièces justificatives ne sont donc pas exigées.  
**La démarche d'inscription est volontaire.**  
**La déclaration est facultative.**

**La demande d'inscription est réalisée par :**

- ◆ La personne concernée,
- ◆ Son représentant légal,
- ◆ A la demande d'un tiers obligatoirement par écrit.

**Les demandes d'inscription sont à déposer :**

- ◆ Auprès du secrétariat de mairie de CERONS,
- ◆ Par courrier en indiquant ses coordonnées téléphoniques,
- ◆ Par téléphone au 05 56 27 01 17.

**Recommandations en cas de fortes chaleurs :**

- ◇ protégez-vous, restez au frais, buvez de l'eau,
- ◇ Évitez l'alcool,
- ◇ Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit,
- ◇ Mangez en quantité suffisante,
- ◇ Mouillez-vous le corps pour vous rafraîchir,
- ◇ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches,



**DES SACS À CROTTES  
 POUR UN VILLAGE PROPRE**

Nous avons installé **4 distributeurs de sacs à crottes** de chien et de poubelles spécifiques sur la place de la Mairie et à la gare.

Nous demandons aux propriétaires de chien qui les promènent dans le village de bien vouloir utiliser ces **sacs rouges** pour ramasser les déjections de leur animal.

Nous remercions ceux qui ont déjà adopté le geste de ramasser.

**RUBRIQUE : LE BON PLAN : LE PASS COLO**

Mis en place par le Gouvernement dans le cadre du Pacte des solidarités, cette nouvelle aide aux familles modestes mais aussi des classes moyennes vise à favoriser le départ des enfants en colonie de vacances l'année de leur 11 ans, moment charnière du passage de l'école primaire au collège.

Le Pass colo vise ainsi à élargir les horizons de toute une classe d'âge, à une étape importante, en permettant aux enfants de vivre une première expérience de vie en collectivité.

Le montant du Pass colo allant de 200 € à 350 € est déterminé en fonction du quotient familial est déduite directement de la facture auprès des

organismes de séjours conventionnés, sans aucune démarche à effectuer.

Le Pass colo n'est valable qu'une fois par enfant, et peut être cumulé avec les autres aides aux vacances.

Il s'applique à compter des vacances scolaires d'été 2024 pour les enfants nés en 2013 et pourra être reporté l'année de leurs 12 ans en cas de non-utilisation en 2024.

Pour toute question sur son déploiement et le catalogue des colonies éligibles, vous pouvez aller sur le site [www.jeunes.gouv.fr/passcolo](http://www.jeunes.gouv.fr/passcolo)

**RAMASSAGE DES DECHETS VERTS**

Notre commune offre le service de ramassage des déchets verts quatre fois par an qui permet **aux personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à la déchetterie**, de se débarrasser de leur reste de tailles ou de tontes. Il est possible grâce à nos agents communaux : 8 jours dans l'année, ils font le tour de la commune avec le camion pour ramasser les déchets verts et les amener à la déchetterie. Nous demandons à chaque fois une dérogation à la CDC et à la Coved pour qu'ils puissent les amener aussi les après-midi (la déchetterie n'étant ouverte aux entreprises et collectivités que le matin).

**Déchetterie de Virelade ouverte tous les jours : horaires d'ouverture sur le site de Convergence Garonne**

**Afin que ce service perdure, nous vous demandons de respecter un certain nombre de règles :**

Inscription obligatoire à la Mairie les jours qui précèdent le ramassage.

Sacs solides, pas trop remplis et portables sans se déchirer, si possible sacs réutilisables pour tontes et feuilles—10 sacs par foyer

Attention au poids pour celui qui soulève le sac.

Pas de fagots longs ni trop gros et soulevables par nos agents pour les tailles d'arbres et de haies

Pas de branches en vrac.

Pas d'autres déchets que des déchets verts (pots, sacs de terreaux ...)



**Si ces règles ne sont pas respectées, les déchets verts ne seront pas ramassés.**



**CALENDRIER DE RAMASSAGE DECHETS VERTS 2024**

Mercredi 16/10  
Jeudi 17/10

Mercredi 11/12  
Jeudi 12/12



**MAIRIE de CERONS**



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -  
33720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17

Fax : 05.56.27.26.64

Site : <http://www.cerons.fr>

Email : [contact@cerons.fr](mailto:contact@cerons.fr)

Permanence au 06.07.10.98.15

**Heures d'ouverture du secrétariat :**

Lundi : 8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Mardi : 8 h - 12 h / après-midi fermé au public

Mercredi : 8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 8 h - 12 h / après-midi fermé au public

Vendredi : 8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30